

# REMISE DE L'ETUDE SUR LA BIODIVERSITE VEGETALE DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 DU PAYS DE BALAGNE ET DE L'ELABORATION DU SCOT

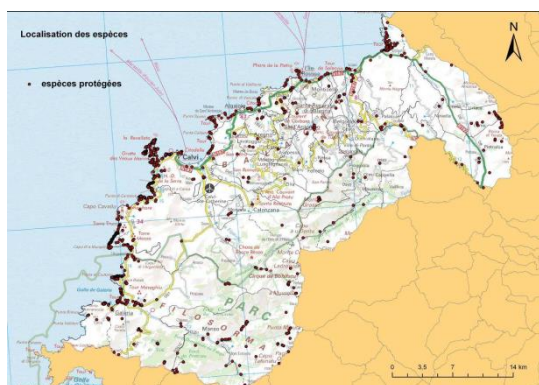
Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Syndicat Mixte du Pays de Balagne a initié la création d'un inventaire de la biodiversité sur le territoire des 36 communes qui le composent.

Pour la partie concernant la flore, c'est le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui a été mandaté afin de procéder à un état des lieux de l'existant et une poursuite des prospections sur le terrain.

Cette étude regroupe ainsi les travaux réalisés entre 2012 et 2013, qui viennent compléter et organiser l'ensemble des informations de la base de données du CBNC.



Le rendu final, qui a été présenté le 27 Mai 2014 à Cateri dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, est matérialisé par une cartographie des zones prospectées et une liste spécifique des espèces présentes pour chacune des communes faisant partie de la démarche.



Au commencement de cet inventaire de la flore, une étape préalable a été réalisée, au travers de l'état des lieux de l'existant et du choix des zones de prospection mettant en évidence vingt-six communes prioritaires. Avant la mise en place de ce projet, 20 300 données ont été recensées en Balagne soit environ **1 314 espèces dont 68 protégées, 280 remarquables et 98 introduites.**

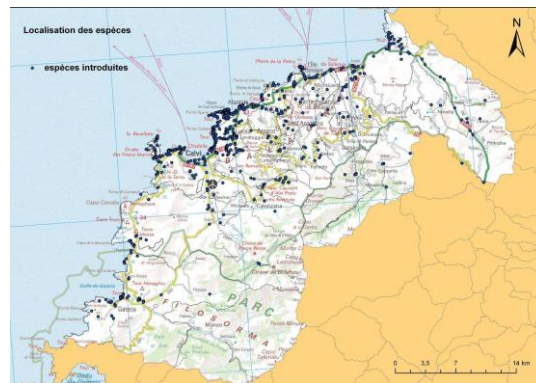
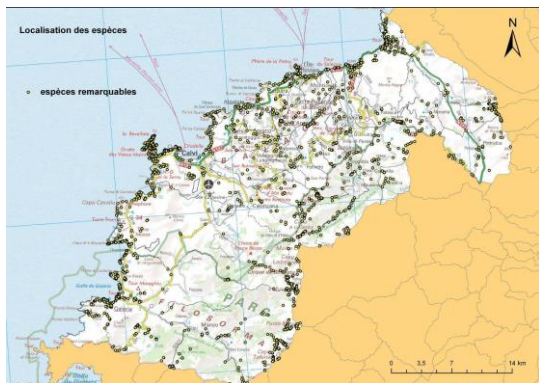
Au terme de cette étude, le nombre d'espèces connues passe de 1 314 lors de l'état des lieux, à 1 397 après les prospections de 2013. On constate donc **l'apparition de 83 espèces** qui n'étaient jusque-alors pas identifiées sur le territoire Balain.

**Les plus forts accroissements concernent les espèces communes, avec 54 nouvelles espèces, et les espèces introduites qui en comptent 20 nouvelles.**

Cet accroissement n'est pas une surprise compte-tenu de l'augmentation des échanges commerciaux, des déplacements de personnes (en particulier de la fréquentation touristique), de l'augmentation du nombre de résidences secondaire et des jardins d'agrément qui y sont liés, et de l'amplification de l'activité des pépinières.

En 1996, il était déjà constaté que le nombre de plantes introduites dépassait très largement le nombre de plantes endémiques, aujourd'hui le phénomène se poursuit.

Le pays de Balagne compte donc après le travail de prospection, **69 plantes protégées et 288 plantes remarquables.** Le faible accroissement du nombre d'espèces protégées (+1) et remarquables (+8) traduit une plutôt bonne connaissance de la flore d'intérêt sur le territoire.



## Les projets à venir :

- Un outil de restitution en 3D de toutes les données collectées
- Une cartographie de la végétation au 1/25000 pour alimenter la base de données du CBNC, qui pourra ensuite être associée au SCoT
- Un livret de présentation de la flore locale à destination des randonneurs
- Etablissement d'une carte de distribution des espèces invasives

